



«Le citoyen a une fonction d'interpellation»

11/02/2009 11:07

Pétitions, jurys citoyens, cafés écolos, ou encore citoyens sentinelles : l'environnement n'est plus réservé aux experts. Les citoyens se font de plus en plus présents dans les débats. Rémi Barbier, sociologue et professeur à l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, décrypte la place et le rôle des citoyens dans la gouvernance environnementale.

Analyser par [Sonia Pignet](#)

Pourquoi et comment les citoyens prennent-ils la parole sur des questions environnementales?

Il faut distinguer deux démarches. D'un côté, les démarches descendantes, c'est-à-dire mises en place par la puissance publique (à l'échelon local, national ou même international), comme les jurys ou ateliers citoyens. Ils sont créés soit pour sortir de situations conflictuelles (par exemple à Saint-Brieuc pour décider de l'avenir des déchets ménagers et de l'éventuelle construction d'une unité d'incinération), soit pour tester un mode innovant de prise de parole des citoyens. Il existe ainsi des jurys citoyens sur la gestion de l'eau, le réchauffement climatique, la présence ou non d'arbres en bord de route, etc. De l'autre côté, on a les démarches ascendantes, comme les pétitions, les collectifs, et tout ce qui émane de la population. Ce sont les deux logiques de la démocratie participative.

Quelle place les citoyens ont-ils dans des débats qui opposent traditionnellement défenseurs de l'environnement et élus locaux?

Ils arrivent effectivement dans un ensemble de relations établies. D'ailleurs, ce ne sont pas ceux que l'on croit qui sont les plus gênés par leur présence. Les critiques les plus dures émanent parfois des associations car elles perdent leur rôle d'interlocuteur privilégié, ou plus encore de contre-pouvoir légitime. Dans le cas des jurys citoyens, il ne faut pas oublier que c'est le pouvoir qui organise lui-même ce contre-pouvoir.

Que peuvent apporter les citoyens au débat environnemental ?

La plus-value n'est pas forcément évidente. Mais ils ont une fonction d'interpellation qui peut concerner au moins 4 dimensions de la décision. Tout d'abord, le cadrage du problème : est-il bien posé par les pouvoirs publics? Ensuite, l'éventail des solutions. Si les citoyens peuvent apporter des idées d'innovations techniques (c'est désormais facile avec internet), ils peuvent surtout imaginer des solutions plus sociales, par exemple liées à la pertinence du choix du territoire. La solution est en effet souvent sociotechnique. Les citoyens sont aussi capables d'évaluer la solidité des garanties apportées en matière de sécurité, de risque, en posant des questions sur ce qui a été pris en compte. Enfin, ils ont une fonction d'interpellation sur la qualité de la décision prise: a-t-elle été suffisamment réfléchie avec les parties prenantes ?

Vous avez suivi le cas du jury citoyen de Saint-Brieuc : quel rôle a-t-il joué dans la décision finale?

Ce jury a été un des éléments qui ont poussé les élus à refuser le projet d'incinération des déchets. Ils ont finalement opté pour une réduction des déchets à la source et leur compostage. Que ce soit en Allemagne, en Angleterre ou aux Etats-Unis, le réflexe des jurys citoyens -qui existent là depuis plus longtemps- est de choisir des solutions soft, réversibles, en phase avec un certain imaginaire du développement durable.

Pourquoi intégrer l'avis des citoyens dans les débats?

Bien qu'il soit difficile d'en évaluer les effets, les prises de parole de profanes apportent une contribution à la décision publique. Je pense cependant qu'il faut encore améliorer la qualité de la parole citoyenne. Quelques travaux ont déjà été menés en ce sens, mais on est loin d'avoir des procédures stables, établies et consensuelles. Il faut créer de vrais chantiers d'expérimentation, puis former les gens au débat et à l'écriture d'un avis.

L'Etat appelle de plus en plus souvent les citoyens à œuvrer pour l'environnement sans les consulter préalablement (trier les déchets, remplacer les ampoules, rouler moins vite, etc.).

Comment expliquez-vous qu'ils ressentent le besoin de participer aux décisions, mais que par ailleurs, personne ou presque ne remette en cause des décisions imposées sans concertation ?

Les puissances publiques ont une longue tradition d'intervention en tant que police des mœurs, dans le modelage des comportements. De plus, dans cet «environnementalisation» du quotidien, il est difficile de s'opposer à de telles mesures. D'autant qu'on ne nous dit pas ce qui est bien ou mal, mais comment sauver la planète.

Pour le tri des déchets par exemple, il y a ceux qui n'y croient pas trop mais le font quand même car cela ne demande pas un gros effort, ceux qui refusent de trier et ceux qui vont «sur-assumer». Pour beaucoup, c'est un compromis pratique. Les gens ne sont pas nécessairement dupes, mais cela ne coûte pas grand-chose, tandis que la rébellion coûte cher!